

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 25 novembre 2020

Convention d'objectifs 2021-2023 entre le Département de la Drôme et le Parc naturel régional du Vercors concernant le Musée de la Préhistoire du Vercors

Le Musée de la Préhistoire du Vercors est un site archéologique classé Monument historique et un « Musée de France » qui présente des collections archéologiques témoignant de plus de trente années de recherches archéologiques sur le Vercors. Il propose des animations et des ateliers à destination des publics jeunes et adultes.

Le Parc Naturel Régional du Vercors est propriétaire et gestionnaire du musée. Le Parc a dans ses missions la connaissance et la valorisation des patrimoines ainsi que des héritages culturels et humains du territoire. Il intervient notamment dans des programmes de restauration, de valorisation touristique et culturelle du patrimoine local.

Une convention sur 3 ans avait été signée pour 2018-2020 pour définir les objectifs et les résultats attendus du partenariat entre le Parc du Vercors et le Département de la Drôme pour la gestion et le développement culturel du musée.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département de la Drôme souhaite maintenir sur l'ensemble de son territoire un soutien aux musées et sites patrimoniaux et développer auprès des publics jeunes et adultes des actions dans le domaine de l'archéologie, de l'histoire, de l'architecture et du patrimoine matériel et immatériel. Considérant que les actions du Parc du Vercors participent au rayonnement culturel de la Drôme, notamment dans le domaine de l'archéologie, le Département souhaite poursuivre son soutien scientifiquement et financièrement. Par conséquent, il est proposé une nouvelle convention sur 3 ans (2021-2023).

Cette convention précise d'une part les moyens mis en œuvre et les modalités de versement de la participation destinée au fonctionnement du Musée de la Préhistoire du Vercors et d'autre part les rôles et les missions du Parc du Vercors et de la Conservation départementale du patrimoine pour la gestion de ce musée.

Pour l'année 2021, le montant de la subvention de fonctionnement est de 60 000 €. Pour les années 2022 et 2023, le Département s'engage à verser une subvention annuellement, sous réserve du vote des crédits nécessaires par l'assemblée délibérante compétente.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**AUTORISER** le Président à signer la convention d'objectifs 2021-2023 entre le Département de la Drôme et le Parc du Vercors, concernant le Musée de la Préhistoire du Vercors,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 25 novembre 2020.

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#